

ABONNEMENT

Saumur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 8 OCTOBRE

Complément du scrutin de ballottage

DANS LES DÉPARTEMENTS

NOMS DES ÉLUS

- Cantal**
Saint-Flour, Amagat, cons., 5,951
- Corse**
Ajaccio, Multedo, cons., 6,808.
Corte, Horace de Choiseul, rép., 6,700.
- Côtes-d'Or**
Sémur, Bizouard, radical, 7,686.
- Drôme**
Nyons, Boissy d'Anglas, rép., 4,308.
- Haute-Garonne**
Saint-Gaudens, Piau, cons., 7,287.
- Hérault**
Saint-Pons, Razimbaud, radical.
- Loire-Inférieure**
Saint-Nazaire, Maillard, cons., 8,459.
- Rhône**
Lyon, Prenat, cons.

INFORMATIONS

C'est à peine si les chiffres des élections sont connus, que, de tous côtés, on entend la même supplique :

« Élus, invalidez l'opposition ! »

Le peu de respect que montrent les républicains pour le Suffrage universel, — le juge souverain, à les entendre, — fait comprendre quelle comédie ils jouent quand ils l'invoquent comme l'autorité sur laquelle tout repose, et devant laquelle tout doit s'incliner.

En ce moment, il est évident que les partis, loin de désarmer, se disposent à prendre des positions de combat.

Partis de droite, partis de gauche. C'est la guerre intérieure.

Il est de la dernière évidence que le pays est partagé en deux grandes sections. — D'un côté, les citoyens aspirant à un gouvernement vraiment conservateur ; de l'autre, des républicains qui demandent la réalisation des promesses de bonheur, de fortune, de jouissances qu'on leur a faites au nom de la République.

Mais, ce qui ressort clairement de la consultation du 22 septembre et du 6 octobre, c'est que tous les partis, pris intrinsèquement, sont en minorité et n'ont pas d'autorité suffisante pour constituer un gouvernement durable.

C'est donc par des compromis et par des violences que les minorités républicaines vont essayer de maintenir leur République et de se perpétuer aux affaires.

Il suffit d'additionner les chiffres des deux tours de scrutin pour reconnaître que dans le département de la Seine, et à Paris en particulier, les adversaires du gouvernement sont aujourd'hui en majorité, telle qu'avec le scrutin de liste, pas un ministériel n'eût été élu.

Les pertes subies par le parti opportuniste et radical, tant à Paris que dans les départements, sont sensibles. Malgré une pression

officielle poussée à ses plus extrêmes limites, on n'a pu faire réélire MM. Frébault, de Hérédia, Passy, Martin Nadaud, Fernand Faure, Merillon, Monis, René Brice, Belle, de la Berge, de Sonnier, Blatin, Chépié, de Jouvenel, Lesouef, Compayré et de La Porte.

Le parti radical perd MM. Basly, Bourneville, Camélinat, Lafont, B. Raspail, Charonnat, Remoiville, Colfavru.

Quatre grands laïciseurs sont battus :

- M. Jules Ferry,
- M. Steeg,
- M. Compayré,
- M. Bourneville.

M. Jules Ferry a mené la campagne et fait voter les lois scolaires.

MM. Steeg et Compayré sont les auteurs des manuels civiques.

M. le docteur Bourneville a commencé les attaques contre les Sœurs et provoqué leur expulsion des hôpitaux.

Au contraire, son adversaire, M. le docteur Després, est élu.

Le département de Seine-et-Oise échappe de plus en plus au gouvernement.

Il a élu avant-hier trois conservateurs : MM. Dufaure, Brinard et Hély-d'Oissel, et il ne s'en est fallu que de 57 voix que M. Rendu fut élu à Pontoise.

POUR LES BLACKBOULÉS !

Actuellement il y a de nombreux postes vacants et de grands postes à pourvoir : Chancelier de la Légion d'honneur, résident général à Madagascar, président de la Cour des Comptes, gouverneur de la Martinique, trésoriers-généraux, préfets, magistrats, etc., etc.

Les candidatures affluent ; les ambitieuses intrigues pullulent. Le gouvernement a temporisé. Le bruit court qu'il n'a voulu procéder à aucune nomination jusqu'après le scrutin de ballottage, afin de réserver la plupart de ces postes aux candidats opportunistes qui auront été repoussés par le suffrage universel. De la part du syndicat qui exploite le pouvoir, cela n'a rien que de naturel.

Une anecdote racontée, à propos de l'affaire Laisant, par M. Paul Déroulède, à un rédacteur du *Gaulois* :

« — Quelque temps avant le 4 septembre, je me trouvais dans la salle des Pas-Perdus, au Palais de Justice, où j'attendais la sortie de mon père, qui conférait avec plusieurs membres du barreau.

« A ce moment passa un monsieur que je ne connaissais pas du tout et qui, avec un sourire de satisfaction et de cruelle ironie, déclara tout haut devant les personnes qui l'accompagnaient :

« — Enfin les armées impériales viennent d'être battues !

« Ces paroles, ajoute M. Déroulède, me firent bondir d'indignation, et je répondis avec véhémence la phrase suivante :

« — Monsieur quand les armées sont au feu, il n'y a pas d'armées impériales : il n'y a que les armées de la France !

« J'allais très probablement me précipiter sur l'auteur de ces paroles anti-patriotiques, lorsque mon père, qui venait d'arriver, me prit par le bras et me dit :

« — Laisse donc ! c'est un avocat politique, c'est M. Jules Ferry !

« Voilà dans quelle circonstance j'ai vu le blackboulé de Saint-Dié pour la première fois. Le soir même, je parlais pour l'armée, où je venais de contracter un engagement. »

NOUVELLES MILITAIRES

LES LANCES

Le ministre de la guerre a envoyé une délégation au gouverneur général de l'Indo-Chine pour passer un marché d'achat de huit mille bambous du Tonkin, qui serviront à la fabrication des lances.

L'armement de nos dragons avec des lances de trois mètres vingt n'est cependant pas prêt d'être réalisé.

Qualité, longueur, grosseur, tout est à apprécier dans les bambous du Tonkin, dont la coupe ne se fait qu'en décembre.

A tout considérer, ce n'est pas avant le printemps que le premier rang des escadrons de dragons pourra être armé avec la nouvelle lance, c'est-à-dire juste au moment où la carabine à petit calibre et à répétition devrait être distribuée à la cavalerie.

MORT DU GÉNÉRAL LEBRUN

Le général Lebrun, ancien commandant du 42^e corps à l'armée de Châlons, qui sauva à Sedan l'honneur de nos armées par son héroïque défense de Bazeilles, vient de mourir des suites d'une affection dont il souffrait depuis deux ans.

Il était âgé de quatre-vingts ans.

Né à Landrecies (Nord), le 22 octobre 1809, le général Lebrun entra à Saint-Cyr à l'âge de vingt ans et en sortit en 1831. Ses débuts dans la carrière furent des plus brillants. Capitaine le 5 mars 1838, il fut, en 1844, détaché en qualité d'aide de camp auprès du général de Négrier, dont il suivit la fortune. C'est lui qui reçut dans ses bras l'infortuné général quand il fut tué, en juin 1848, à la place de la Bastille.

A dater de cette époque, le général Lebrun a conquis tous ses grades en prenant part à toutes les grandes campagnes militaires.

En 1870, il était aide de camp de l'Empereur. Lors de la déclaration de guerre, il fut désigné pour être premier aide-major général de l'armée du Rhin. Mais il résigna ses fonctions pour prendre le commandement du 12^e corps de l'armée de Châlons.

Il a retracé dans son livre *Bazeilles-Sedan* le récit émouvant de la marche de ce corps d'armée qui eut l'insigne honneur de tirer les dernières cartouches à Sedan.

Après la chute de l'Empire, le général Lebrun a eu pendant six ans le commandement du 3^e corps. Privé, par suite d'incidents politiques, de son commandement, il se confina dans la retraite.

Il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 3 janvier 1875.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La Société des Architectes d'Anjou, dont tous les architectes de Saumur font partie, vient d'obtenir à l'Exposition universelle de 1889 une médaille d'or.

M. Roffay avait seul exposé ses œuvres.

LE SCRUTIN DE BALLOTAGE EN MAINE-ET-LOIRE

Ainsi que nous l'avons constaté hier, le scrutin de dimanche en Maine-et-Loire a complété, à notre entière satisfaction, ce que la journée du 22 septembre avait si bien commencé. M. Fairé, à Angers, et M. le général Lacrosette, dans l'arrondissement de Baugé, ont été élus.

« Ce double succès, dit l'*Anjou*, est une nouvelle et éloquente protestation contre la politique du gouvernement qui n'a pas reculé devant les procédés les plus odieux et les plus illégaux pour faire élire ses créatures. Nous n'attendions pas moins de nos vaillantes populations. Aussi adressons-nous aux électeurs conservateurs, en même temps qu'aux députés réélus, nos plus chaleureuses félicitations. Le département de Maine-et-Loire, dans les deux journées du 22 septembre et du 6 octobre, a bien mérité de la France. »

L'*Union de l'Ouest* dit, au sujet de ces élections :

« La bataille électorale finit comme nous l'avions désiré et demandé. Par les résultats du scrutin, on peut voir qu'elle a été vivement disputée. Nous félicitons et remercions les électeurs de leur intelligente et ferme discipline. Nos deux candidats conservateurs sont élus : M. Fairé, à Angers, et le général Lacrosette, à Baugé ; M. Fairé, avec une majorité de 783 voix et 402 voix de plus que le 22 septembre ; M. le général Lacrosette avec 231 voix de majorité et, nous le constatons avec regret, avec quelques voix de moins qu'au premier scrutin. Son succès, d'ailleurs, n'en est que plus honorable ; car il est sans mélange et bien à lui ; il n'a rien recueilli des 2,227 voix du radical Combier, qui sont allées pour moitié à M. Benoist, pendant que les autres s'abstenaient. Malgré cette coalition républicaine, l'opportuniste Benoist est écarté ; c'est fini de lui. Adieu, M. Benoist ! »

Dans la Loire-Inférieure, sur huit sièges à la Chambre, le parti monarchiste en a gagné sept ; un seul appartient au parti opportuniste.

Le département d'Ille-et-Vilaine est décidément arraché aux républicains. L'élection au second tour de MM. de Lorgèril, Lachambre Barbotin et Delafosse, a achevé ce que le premier tour avait si bien commencé.

Le département d'Indre-et-Loire est également en voie de s'affranchir. Il a élu dimanche M. du Saussay, conservateur, à une grande

majorité contre M. Belle. Deux sièges gagnés par les conservateurs aux deux scrutins.

L'opportunisme est également battu dans le Loir-et-Cher, à Vendôme, en la personne de M. de Sonnier.

A propos de l'élection de la ville de Tours, la *Petite France* est encore une fois navrée. Voici en quels termes désolés elle s'exprime :

« Mais, si Loches a fait son devoir, nous n'en pouvons, hélas ! dire autant de la ville de Tours, car pour elle, la journée de dimanche doit être marquée d'un crêpe de deuil. Nous y avons vu, en effet, les ouvriers étrangler de leurs propres mains la République, cette République à laquelle ils doivent tout, qui seule s'intéresse à eux et cherche à améliorer leur sort. Oui, nous les avons vus, ces pauvres égarés, marcher au scrutin la main dans la main avec leurs éternels ennemis les réactionnaires et les curés ; nous les avons vus acclamer, suprême honte ! un bonapartiste qu'aucun talent ne désignait à leur choix, et qui n'a d'autre mérite à leurs yeux, sans doute, que de représenter un général factieux, que la France tout entière vient de rejeter avec dégoût.

» On raconte qu'un jour l'empereur Caracalla eut la fantaisie bizarre d'élever son cheval incitatus au consulat.

» Les Tourangeaux ne peuvent se moquer du cheval noir de Caracalla, ils en auraient fait un député.

» Il faut se rendre à l'évidence, nous sommes à l'heure présente l'une des rares villes de France où sévit, avec une étrange intensité, le choléra boulangiste, et nous serons peut-être les derniers à en guérir. »

Très polie pour les électeurs de Tours, la *Petite France* du citoyen Wilson !

NUEIL-SOUS-PASSAVANT. — La semaine dernière on a trouvé noyé dans l'étang de la Grange, commune de Nueil, le nommé Chalon, Jean, maçon. Le cadavre a été retiré de l'eau par les gendarmes que l'on était venu avertir.

Evidemment, ceux qui avaient aperçu le corps dans l'étang se figuraient, suivant le déplorable préjugé, encore trop répandu, qu'ils ne devaient pas y toucher avant l'arrivée de l'autorité. C'est ainsi que souvent on laisse périr des gens qui, secourus à temps, pourraient être rappelés à la vie.

LONGUÉ. — Une médaille a été décernée par le ministre des postes à M. Pataud (Charles), facteur local à Longué (Maine-et-Loire) : 29 ans 1/2 de services administratifs, 3 ans 1/2 de services militaires.

DURTAL. — Le 1^{er} octobre, M. Louis Coubart, cultivateur et propriétaire à Durtal,

était monté sur un noyer pour faire la récolte des fruits.

Tout à coup, la branche sur laquelle il se tenait se rompit et le malheureux tomba sur le sol d'une hauteur de 7 ou 8 mètres.

Plusieurs hommes, témoins de l'accident, accoururent relever la victime qui se plaignait de violentes douleurs internes.

Transporté dans une ferme du voisinage, il y est mort quelques heures après, malgré les soins d'un médecin que l'on avait fait venir de La Flèche.

M. Louis Coubart était âgé de 55 ans.

ANGERS. — *Lacération d'affiches.* — Samedi matin, des affiches émanant d'un comité de Paris et conseillant aux électeurs de voter contre le candidat officiel quel qu'il soit ont été lacérées par ordre de l'administration.

Nous nous permettons de demander à l'administration où elle a pris le droit de faire enlever des affiches absolument correctes et approuvées dans les conditions prévues par la loi ?
(*Petit Courrier.*)

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (13^e année)

SALLE DU CIRQUE, QUAI NATIONAL

20 Concerts populaires pendant la saison théâtrale 1889-1890. Orchestre : 55 musiciens. Choral de la Société Sainte-Cécile. Premier chef d'orchestre : M. Gustave Lelong ; 2^e chef d'orchestre : M. Jules Closon.

Abonnements pour les 20 concerts de la saison : stalles de gradins, 100 fr. ; loges (la place), 70 fr. ; stalles de parquet, 70 fr. ; stalles de pourtours, 35 fr. ; premières, 25 fr.

L'abonnement aux loges sera traité de gré à gré avec l'administration qui, dans aucun cas, ne donnera une place isolée dans une loge. Tous les abonnements sont nominatifs mais non personnels. L'abonné pourra donc disposer à son gré de ses 20 cartes.

Nota. — Aux quatre premiers rangs des stalles de parquet, il sera compté des abonnements au prix de 50 fr.

Prix des places (au bureau) : Loges, la place, 8 fr. ; stalles de gradins, 8 fr. ; stalles de parquet, 5 fr. ; stalles de pourtour, 3 fr. ; premières, 1 fr. 20 ; secondes, 0 fr. 50. La commission se réserve le droit de modifier, dans des cas particuliers, le prix des places.

On peut choisir ses places chez M. Jules Bordier, président de l'Association, 88, rue du Mail ; chez M. Hugu, au bureau d'Angers-Artiste (librairie générale), rue d'Alsace, ou chez le concierge du Cirque-Théâtre.

On trouvera des bulletins d'abonnement chez tous les marchands de musique.

Premier concert de la 13^e année, le dimanche 13 octobre 1889.

ROCHEFORT. — Le nommé L. G., de Rochefort (Maine-et-Loire), a mal ouvert la chasse le dimanche 29 septembre. En voulant tirer un merle perché sur un buisson, il atteignit grièvement un petit enfant de six ans, Pierre Bouton, qui ramassait des noix, dissimulé derrière les broussailles. L'oiseau s'envola à tire d'ailes.

Aux cris poussés par le blessé, L. courut à son secours, le fit conduire chez son père, et courut au médecin de la localité.

Le docteur constata que l'enfant avait reçu trente ou quarante grains de plomb dans le bras et le côté gauche, et déclara que le cas était grave.

De plus en plus désolé, le brave L. prit le train et vint quérir à Angers le docteur Farge, qui se rendit à Rochefort.

Après avoir soigneusement examiné les blessures, M. Farge reconnut qu'elles n'inspiraient pas d'inquiétudes trop sérieuses et il consola le chasseur maladroit.

Ce dernier, on peut le dire, est bien décidé à mieux surveiller ses coups à l'avenir.

PERSÉCUTION DES HUMIBLES

Depuis longtemps, les facteurs de la Tessonalle et de la Séguinière, arrondissement de Cholet, emportaient, chaque matin, à l'adresse indiquée sur l'enveloppe, un petit paquet contenant quelques journaux. Les pauvres diables ne s'occupaient pas de l'opinion que pouvaient avoir les feuilles dont ils se chargeaient, et n'y voyaient que dix centimes à ajouter à leurs maigres appointements.

Dernièrement, sur la dénonciation d'un républicain « libéral », l'Administration fut avisée que les paquets dont se chargeaient chaque matin les facteurs de la Tessonalle et de la Séguinière contenaient quelques exemplaires d'un journal conservateur.

Le commissaire de police et le receveur des Postes tendirent à un des facteurs une véritable embuscade sur la grande route.

Le facteur avait depuis quelques jours renoncé à se charger de la commission qu'on lui reprochait, mais il avoua l'avoir fait précédemment. Cela suffit. La veille des élections, les deux facteurs étaient révoqués.

LE PEUPLE SOUVERAIN DU POITOU

Les républicains ne se contentent pas d'en faire un souverain corrompu et vénal puisqu'ils l'achètent, ils en font un souverain véritablement stupide.

En voici la preuve. On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Voici comment certains amis de M. Demarçay ont expliqué le mot *révision* à des électeurs de l'arrondissement de Montmorillon :

« M. de Beauchamp demande la révision ; » savez-vous pourquoi ? *Il veut faire passer*

» le conseil de révision à tout le monde, » pour envoyer tous les hommes valides à la guerre que les conservateurs ont l'intention » de déclarer. »

» Authentique. »

Les républicains croient donc le Peuple Souverain assez inintelligent pour confondre la *révision* avec le *conseil de révision* ? Et c'est sur le Peuple Souverain qu'ils s'appuient, c'est lui qui, d'après eux, crée le Droit ! Quel souverain ! Et quel Droit !

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT Exposition universelle de 1889 Trains de plaisir pour Paris

L'Administration des chemins de fer de l'État a l'honneur d'informer le public que des trains de plaisir pour Paris seront mis en marche le 10 de ce mois, sur toutes les lignes de son réseau.

Les prix des billets sont les mêmes que pour les trains de plaisir précédents.

Les heures de départ et d'arrivée sont portées à la connaissance du public par des affiches spéciales.

La délivrance des billets a commencé le 29 septembre. Le nombre des places étant limité, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et, suivant les cas, les 8 et 9 octobre, à 8 heures du soir, au plus tard.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et du Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours le vendredi 11 octobre, à 14 heures du matin.

Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Menneton-sur-Cher, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Romorantin, Tours et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mercredi 16 octobre, à minuit 45 (nuit du mardi au mercredi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, le 16 octobre, soit par le train n° 41, partant de Paris à 11 heures 15 soir, les 16, 17, 18, 19, 20 et 21 octobre.

Prix des places aller et retour : 2^e classe, 19 fr. ; 3^e classe, 13 fr. 50.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 10 octobre, à 6 heures du soir.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 septembre 1889.

NAISSANCES

Le 1^{er}. — Auguste Boutin, à l'Hospice ; — Andréa-Madeleine-Fernande Pizon, rue du Puits-Tribouillet.

Le 2. — Émile-Auguste-Victor Martinet, rue des Capucins.

AVEU SUPRÊME

Quand la dernière note se fut éteinte, Sylvain se tourna vers son ami, et, d'un ton ému qui ne lui était point habituel :

— Eh bien ! Qu'en dis-tu ? En voilà une voix ! Et quelle méthode ! Quelle expression !... Mais tu ne connais encore que la chanteuse, et, d'ailleurs, c'est une bonne fortune unique, car elle ne se fait guère entendre que le soir, pour son père, tandis que le bonhomme fume un cigare dans son fauteuil. Quant à la jeune fille, c'est bien autre chose. Figure-toi que M^{lle} Madeleine parle comme elle chante, et qu'elle est jolie comme... Tiens, passe-moi l'expression : ses yeux sont de la couleur de sa voix.

Les deux amis avaient repris le chemin de Saint-Feuillac. Quand ils rentrèrent à l'hôtel, Sylvain n'avait pas encore fini son dithyrambe. Aussi Norbert, en lui souhaitant une bonne nuit, savait-il déjà son secret et devinait-il sans peine ce que signifiait sa réticence : « Je

ne pourrais seulement rester six semaines à Saint-Feuillac sans périr d'ennui, à moins que... »

Il s'accouda un instant à la fenêtre, et toujours chantait dans sa tête le refrain moqueur du page des Montaigu :

Gardez bien la belle ;
Qui vivra, verra :
Votre tourterelle
Vous échappera !

Avait-il réellement entendu cette voix ? Il en doutait presque. N'était-ce pas plutôt un rêve, le « songe d'une nuit d'été » ?

V

Décidément, grâce à Athénaïs, la chronique cancanière de Saint-Feuillac ne chômait pas et les mauvaises langues de l'endroit avaient du prochain sur la planche pour longtemps. M^{lle} Philomène — une vieille fille qui venait tous les ans, en compagnie d'une femme de chambre et d'un petit chien, passer une partie de la belle saison à Saint-Feuillac — avait eu, au sujet du marquis de Tres-Villas, le chevalier d'Athénaïs, un mot particulièrement sanglant et qui avait fait le tour de la petite colonie. Comme on parlait devant elle de la noblesse plus ou moins authentique de l'*hidalgo* : « Il

paraîtrait, dit quelqu'un, qu'il descend d'une vieille famille française, renommée jadis pour son attachement aux Bourbons et aux lys. — Eh ! parbleu ! je n'en doute pas, interrompit M^{lle} Philomène, et ce dévouement s'explique. Les ancêtres de M. de Tres-Villas devaient porter la fleur de lys sur l'épaule. »

Le propos eut un succès étourdissant, surtout auprès des mères qui avaient des filles à marier.

Du reste, à Saint-Feuillac, la vie était assez monotone pour qu'il parût permis de s'en venger en cancanant un peu. Il convient d'ajouter que, parmi toutes les bonnes langues de la plage, celle de M^{lle} Philomène était, à coup sûr, la mieux affilée. En ce qui concernait le comte et Athénaïs, l'acrimonie de ses paroles s'expliquait, d'ailleurs, facilement. En effet, M^{me} Lebrouffais, toujours pimpante, fardée, poudrée, maquillée, mise à la dernière mode, fleurant à vingt pas le musc ou le patchouli, affectait, ainsi que sa fille aînée, un dédain extrême pour la petite vieille ridée, fanée, *rococo* (c'était son expression favorite), coiffée d'un chapeau Directoire à fleurs jaunes, qui passait la majeure partie de ses journées à caresser son carlin qu'elle peignait, lavait,

bichonnait elle-même, et bourrait de sucreries. M^{lle} Philomène poussait parfois le mépris des convenances les plus élémentaires jusqu'à autoriser Vizir (c'était le nom dudit carlin), à venir tremper dans l'assiette de sa maîtresse son museau rose, ce qui scandalisait fort certains habitués de la table d'hôte. Mais, malgré les plaintes qu'il recevait à ce sujet, le père Le Gorrec ne pouvait se résoudre à lui faire la moindre observation, encore moins à la congédier. La vieille fille n'était-elle pas une de ses plus anciennes et de ses plus fidèles clientes, et une cliente qui payait bien ?

M^{lle} Philomène, du reste, ne devait pas tarder à se voir vengée des dédains de M^{me} Lebrouffais.

Une après-midi qu'elle s'était installée commodément sur un pliant, dans la grotte de l'Enfer, elle crut entendre au-dessus de sa tête une voix connue, celle du marquis de Tres-Villas. L'Espagnol s'était avancé, en suivant la falaise, jusqu'aux rochers qui dominent la grotte, et le soleil, tombant presque à pic sur sa tête et sur celle d'un individu de petite taille qui l'accompagnait, projetait leur silhouette en raccourci sur la paroi de granit qui faisait face à M^{lle} Philomène, de sorte que celle-ci

Le 4. — Jeanne-Marguerite Drouault, rue Brault; — Yvonne-Marie-Paule Dumas, rue Saint-Nicolas.

Le 8. — Maurice Poupard, rue Daillé; — René-Alfred-Célestin Lepelletier, rue des Capucins; — Raymond-Joseph-Simon Pelou, rue Nationale.

Le 9. — Armande-Marie-Alphonsine Chalmon, à l'Hospice.

Le 10. — Alexandre-Louis Loigerot, à la Rompure; — Eugénie-Joséphine Lambert, rue Duplessis-Mornay.

Le 12. — Louis Hobbe, à l'Hospice; — Ernest-Joseph Côme, à l'Hospice; — Jean-Baptiste Guitton, à l'Hospice; — Marie Posson, rue de l'Île-Neuve.

Le 20. — Élie Hétreau, quai de Limoges.

Le 22. — Maurice-Eugène Cholley, caserne de la Gendarmerie; — Albert Coquan, à l'Hospice.

Le 24. — Marguerite-Henriette Bougreau, rue du Bellay; — Charlotte-Marguerite Guillemet, rue de l'Hôtel-de-Ville; — René-François Delépine, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Jacques Bruyère, rue d'Orléans; — Henri Savarit, rue de la Fidélité.

Le 26. — Marguerite-Joséphine Moine, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Yvonne-Marie-Henriette Diot, rue de la Maremaillette; — Jules Moutault, à l'Hospice.

MARIAGES

Le 2. — Alexis Doineau, bijoutier, a épousé Marie-Louise Angé, sans profession, tous deux Saumur.

Le 7. — Jules Chamby, peintre en voitures, a épousé Augustine Lecoq (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Le 11. — Georges-Jean-Marie Texier, serrurier, a épousé Céline-Louise Touche (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Le 14. — Joseph-Bernard Dangerma, tailleur d'habits, a épousé Marie-Françoise Monnier, sans profession, tous deux de Saumur; — Louis Masse, employé de commerce, a épousé Marie-Louise Bourdin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 16. — Léon Félix Tremblay, employé de commerce, a épousé Berthe-Colombe-Alexandrine Puichaud, sans profession, tous deux de Saumur; — Louis Leroy, épicière, a épousé Marie Coinsin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 21. — Michel Morançais (veuf), cultivateur, a épousé Anne Verneau (veuve), journalière, tous deux de Saumur.

Le 23. — Georges-Charles-Paul Davy, horloger, a épousé Angèle Lecoq, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Jules-Alfred Audinot (veuf), cordonnier, a épousé Joséphine-Justine Desnoues, sans profession, tous deux de Saumur; — Marie-André Duclos, cultivateur, de Bourg

(Ain), a épousé Delphine Tobant, couturière, de Saumur.

Le 30. — Alexandre-Jules-Auguste Catillon, tailleur de pierres, a épousé Julia-Marie Loiseau, couturière, tous deux de Saumur; — Charles-Nicolas Bonnet, employé de commerce, a épousé Mélanie-Jeanne Tenedien, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — Geneviève Trihoir, journalière, 56 ans, épouse Louis Alexandre, à l'Hôpital; — Joséphine-Marie Le Brécq, propriétaire, 77 ans, veuve Jean-Baptiste-Édouard Lesage, rue du Palais-de-Justice; — René Collin, rentier, 81 ans, rue Saint-Nicolas; — Charles Méchin, journalier, 45 ans, quai de Limoges.

Le 2. — Paul-Antoine Raguideau, propriétaire, 56 ans, route d'Angers; — Jean Pasquier, charretier, 27 ans, quai du Gaz.

Le 10. — Geneviève-Laurence Humbert, propriétaire, 67 ans, veuve Joseph Blanc, rue de Bordeaux.

Le 11. — Augustine Allouin, chapelière, 72 ans, veuve Pierre Enaudeau, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 12. — François Largeau, retraité, 57 ans, rue du Temple.

Le 13. — Jules Robineau, 2 ans, île du Saule.

Le 14. — Henri-Auguste Oger, 2 mois, chemin Charnier.

Le 15. — Auguste Joly, cordonnier, 68 ans, rue du Portail-Louis; — Michel Bougonin, cordonnier, 68 ans, à l'Hôpital.

Le 16. — Henri Chevrier, propriétaire, 59 ans, quai de la Marine; — Renée Chaslou, cuisinière, 59 ans, épouse Jean-Joseph Renaud, rue de Bordeaux.

Le 17. — Alexis Lambert, journalier, 58 ans, à l'Hôpital.

Le 19. — Constant-Auguste Mathey, 18 mois, rue Saint-Michel.

Le 27. — Antoinette-Audréa Roux, 4 mois, rue des Écuries; — Eugène Mercier, propriétaire, 42 ans, rue de l'Ancienne-Gare.

Le 28. — Pierre Évain, couvreur, 72 ans, à l'Hôpital.

Le 29. — Victor Côme, menuisier, 29 ans, à l'Hôpital; — Joséphine Perray, journalière, 55 ans, épouse Antoine Pasquier, à l'Hôpital.

Le 30. — Ernestine-Élisabeth de Limelle, propriétaire, 83 ans, veuve Henri-Praxille Poulet, rue du Pavillon; — Julien-Marie Gascoin, 4 mois, rue des Capucins; — Ernest-Paul Lointier, 15 ans, rue de la Monnaie; — Anne-Louise Desbordes, journalière, 65 ans, épouse Pierre Desvignes, à l'Hospice.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 8 octobre

Gillette de Narbonne, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. H. Chivot et A. Duru, musique de M. Edmond Audran.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 octobre 1889.

Les cours se tassent un peu. Les réalisations ont pesé surtout sur le 3 0/0 qui avait le plus monté; on reste à 87.50; le 4 1/2 0/0 ne fléchit que de 2 centimes à 105.62.

Les sociétés de crédit conservent leurs hauts cours. Le Crédit Foncier s'arrête à 4,325. Le mouvement de reprise s'est accentué sur les obligations foncières et communales.

La Banque de Paris et des Pays-Bas montre beaucoup d'activité vers 847.50.

La Société Générale s'est échangée à 465 et 466.25.

L'action du Crédit Lyonnais a fait 718 et revient à 715.

Les Dépôts et Comptes Courants sont très bien tenus à 600.

L'emprunt Brésilien 4 0/0 de conversion est bien accueilli du public. Les porteurs des emprunts 5 0/0 ont reconnu qu'ils avaient un intérêt évident à demander la conversion de leurs titres, car l'obligation nouvelle 4 0/0 rapportant 4 livres sterling, soit 101.10, ressortira à 2,205.33 pour le porteur de 5 0/0 1886, et lui donnera un revenu de 4.58 0/0 avec une marge de 322 fr. 16 entre le prix de revient et le taux de remboursement.

Le Panama est ferme à 48.

L'action de la Tour Eiffel est cotée 480.

Le comptant achète l'obligation des chemins de Santa-Fé à 385 et 387.

L'obligation des Chemins Économiques finit à 385.50.

Le Turc a fait 17.40.

FAITS DIVERS

Foudroyé par l'électricité

M. Eugène Person, âgé de 21 ans, demeurant rue Louis-Blanc, était employé à l'éclairage électrique de l'Éden-Théâtre. La nuit du 2 au 3, pendant son service, il fit un faux pas et machinalement voulut se tenir aux fils conducteurs qui étaient près de lui. Le jeune homme, qui n'avait pas aux mains des gants isolateurs en caoutchouc, tomba tout à coup à la renverse.

On le releva inanimé et on le transporta à l'hôpital Beaujon où l'interne de service essaya, pendant plus d'une heure, de le faire revenir à la vie, à l'aide des procédés employés généralement pour ranimer les asphyxiés.

Efforts inutiles! Eugène Person avait été foudroyé.

POMMES A CIDRE

Les prix des pommes tenus actuellement sont de 150 à 180 fr. les 1,000 kilos, en gare Paris ou environs; on tient 140 fr. dans les gares de la Seine-Inférieure, 150 fr. dans celles du Morbihan et 160 fr. dans celles des Côtes-du-Nord.

A Rouen, sur 181 hectolitres de pommes apportés, 153 ont été vendus à raison de 7.50 et 8 fr. l'hectolitre (y compris les droits du Trésor et ceux de la ville de 19 par hectolitre).

Malaise général

Surville (Calvados), le 25 décembre 1889. — Depuis trois ans je souffrais continuellement de maux d'estomac et d'un malaise général, qui me privaient de repos. J'ai employé bien des remèdes. Vos Pilules Suisses seules m'ont soulagé, je dirai même guéri, car je ne ressens plus aucun mal et j'ai retrouvé le sommeil.

(Sig. lég.)

G. LECOURT.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 6 Octobre 1889.

Versements de 104 déposants (23 nouveaux), 28,106 fr. 79.

Remboursements, 26,360 fr. 08.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

CONVERSION

DES EMPRUNTS BRÉSILIENS 5 0/0
De 1865, 1871, 1875, 1886

EMPRUNT DE

£ 20 millions cap. nom. 4 0/0

exclusivement destiné à la conversion et au remboursement des Emprunts ci-dessus désignés.

On peut souscrire en titres des Emprunts 5 0/0

Ces souscriptions seront irréductibles et seront reçues chez :

MM. de ROTHSCHILD frères, à Paris, jusqu'au mercredi 9 octobre inclusivement, sauf samedi 5 et dimanche 6 octobre.

Les rentes brésiliennes 4 0/0 sont émises au prix de 90 0/0. Il est, de plus, alloué aux souscripteurs en titres une bonification de 1 1/2 0/0 par £ 100 cap. nom. 5 0/0 présentées à la conversion. Ils recevront ainsi, par £ 100 cap. nom. 5 0/0 :

1^o £ 100 cap. nom. 4 0/0, jouiss. 1^{er} oct. 1889;

2^o £ 11.10 soulte, à 25.27 1/2, soit 290 f.66 1/4;

3^o Le montant des intérêts courus sur les titres 5 0/0, depuis l'échéance du dernier coupon jusqu'au 30 septembre 1889.

Les porteurs, ayant la faculté de demander des titres 4 0/0 pour le montant de la soulte qu'ils ont à recevoir, à condition que cette soulte représente un ou plusieurs titres 4 0/0 de £ 100 cap. nom., devront déclarer en souscrivant s'ils usent de cette faculté, et, dans ce cas, ne recevront en espèces que le solde inférieur au montant d'une obligation de £ 100.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres munis de tous les coupons à échoir, ou d'un cautionnement de 5 0/0 de leur valeur nominale avec désignation exacte des titres et l'engagement de les remettre à MM. de Rothschild frères, dans le délai de 20 jours.

Les titres 5 0/0 non présentés à la conversion seront remboursés au pair, mais sans la bonification de 1 1/2 0/0, à une date qui sera notifiée aussitôt que possible.

On peut également souscrire en espèces à Londres :

Chez MM. N. M. ROTHSCHILD et fils

MM. de Rothschild frères se chargent de transmettre sans frais, à Londres, les demandes de cette nature qui leur seraient adressées à Paris, accompagnées du versement de 5 0/0 exigible en souscrivant.

Les certificats provisoires attribués à ces souscriptions seront délivrés à Paris, munis du timbre français.

LA SOUSCRIPTION

EST OUVERTE JUSQU'AU 9 OCTOBRE, sauf samedi 5 et dimanche 6 octobre, mais pourra être close avant cette date.

Le prix d'émission est fixé à 90 0/0.

Jouissance 1^{er} octobre 1889.

On paye pour £ 100 capital nominal :

£ 5 en souscrivant

£ 15 à la répartition

£ 20 le 20 janv. 1890

£ 25 le 20 mars »

£ 25 le 19 mai »

Faculté de libération à 5 0/0.

La répartition sera faite à Londres, conformément aux usages de cette place : les souscripteurs seront avisés de l'attribution qui leur aura été faite à Londres. Voir pour détails les prospectus.

Déclaration au timbre le 21 septembre 1889

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX.

Huile de colza épurée, 40 c. le 1/2 kilo.
Chandelle perfectionnée, le paquet de 2 kil. 450 gr., 1 fr. 90.
Bougie, 1^{re} qualité, 70 cent. le paquet.
Bougie extra, 85 cent. le paquet.
Bougie, double pression, 95 cent., défiant toute concurrence.
Hors ville, remise des droits d'octroi.

GRANDE ENTREPRISE

DE VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs. S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ne pouvait perdre un seul de leurs mouvements et de leurs gestes, tandis que, par suite d'un curieux effet d'acoustique, aucune de leurs paroles ne pouvait non plus lui échapper.

L'interlocuteur du marquis était un de ses amis de Paris, débarqué le matin même à Saint-Feuillac.

Les deux promeneurs s'entretenaient de M^{me} Lebrouffais et de sa fille.

— Ainsi, disait le nouvel arrivé, ce mariage est absolument décidé ?

— Absolument, mon cher Labruyère. J'ai fait hier ma demande, et j'ai été agréé sur-le-champ, ce à quoi, au surplus, je m'attendais bien.

— Et tu aimes la jeune fille ?

— Peuh ! autant qu'on peut aimer une poupée. Belle tête, mais de cervelle, point ! La mère est une vieille coquette et la fille aînée une vraie dinde. Quant à la cadette, c'est une petite sottise qui ne marquerait pas mal, vraiment, si elle était mieux fagotée. Mais pas ça de chic, mon bon. C'est le souffre-douleur de la maison, et pourtant, entre nous soit dit, elle a plus de bon sens et d'esprit naturel dans son petit doigt que les deux autres ensemble dans

toute leur personne.

— Grosse dot, alors ?

— Une misère ! soixante mille francs. Le père avait une grande fortune qu'il a perdue du jour au lendemain, dans je ne sais quelles opérations financières... Du reste, ce point est toujours demeuré obscur, car, en apprenant sa ruine, M. Lebrouffais a été foudroyé, paraît-il, par l'apoplexie, et il est mort sans avoir repris connaissance. Il est resté à sa femme deux cent mille francs environ (juste de quoi mourir de faim), qui doivent être singulièrement ébréchés à l'heure qu'il est... Hé, hé, mon bon, la chasse aux gendres coûte cher !... C'est sur ce qui lui en reste qu'elle dote Athénaïs, ne se réservant pour elle-même qu'une somme insignifiante, mais espérant bien se dédommager plus tard, aux dépens de son gendre, de toutes les dépenses qu'elle a dû s'imposer.

— Mais la cadette ?

— Oh ! la cadette ne se mariera pas. Elle continuera d'habiter avec sa mère... comme femme de chambre.

— Ah ça ! voyons, Cabriac...
(A suivre.) MAXIME JUILLET.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION

En un seul lot

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un

CORPS DE BATIMENT

Avec Jardin et Verger
Sis aux Essarts, commune de Nueil-sous-Passavant.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 27 OCTOBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Et à la requête de M^{me} Louise Dabin, épouse de M. Léon Richard, journalier, et ce dernier tant en son nom personnel en tant que besoin que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Wagram, commune de Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué constitué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, rue Cendrière, 8 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. François Tellier, cultivateur, demeurant au village de la Louise, commune de Tancoigné (Maine-et-Loire), au nom et comme tuteur des mineurs Augustine Dabin et Henriette Dabin, enfants issues du mariage d'entre M. Joseph Dabin, en son vivant cultivateur à Nueil, et M^{me} Louise Proust, son épouse, tous les deux décédés, fonction à laquelle il a été nommé, et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille desdites mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, du trente juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée, Ayant pour avoué M^e ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve ;

2^o M. Jules Dabin, domestique, demeurant à Cléré (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur desdites mineurs Augustine Dabin et Henriette Dabin, fonction à laquelle il a été nommé, et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille desdites mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrée, et dans laquelle il a été maintenu par la délibération du conseil de famille du trente juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée ;

Il sera, le dimanche vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, procédé, en l'étude et par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), à la vente sur licitation aux enchères publiques, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un corps de bâtiments, avec jardin en verger, sis aux Essarts, commune de Nueil (Maine-et-Loire), sur la mise à prix suivante, fixée d'office par le jugement sus-énoncé et daté.

DÉSIGNATION

Commune de Nueil, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Au village des Essarts, un corps de bâtiments construit partie en pierres et partie en terrasse, comprenant une chambre basse sans cheminée, une autre chambre basse à feu, servant de logement aux époux Proust-Baranger ; cellier séparé de cette dernière par le fournil appartenant au sieur René Vinçonneau, maison neuve composée de deux chambres basses à feu, grenier planchéié au-dessus, pressoir à la suite, vieux four, cour devant ces constructions au levant, dans laquelle se trouvent : une grange, dont une partie a été convertie en écurie, avec fenil au-dessus et petit toit y attenant,

un puits, un autre petit toit et une douve.

Verger et jardin derrière, dans lesquels existe un toit adossé aux constructions ci-dessus.

Ces verger et jardin affectent sensiblement la forme de la hache et s'étendent au levant depuis lesdites constructions jusqu'à l'héritage Taugourdeau au couchant, fossé entre de l'objet, et au midi depuis les bâtiments de M. Joseph Pageot, jusqu'au jardin de M. René Vinçonneau au nord.

Passage au nord des constructions pour avoir accès auxdits verger et jardin.

Passage commun avec charrettes pour avoir accès de la cour située devant les constructions à la route.

Le tout forme un seul ensemble contenant environ dix ares et joignant au levant la route, MM. René Vinçonneau et Pierre Pageot, au nord les mêmes, au couchant M. Taugourdeau et au midi M. Joseph Pageot (mur entre de l'objet) et ledit passage commun.

NOTA. — Il est expliqué ici que le sieur Pierre Proust et la dame Perrine Baranger, son épouse, grand-père et grand-mère des mineurs Dabin ont la jouissance jusqu'au décès du dernier vivant d'eux, des deux chambres qu'ils occupent actuellement, ainsi que de la grange, de l'écurie et de son fenil et du petit toit à côté du puits.

Mise à prix, 1,500 fr. en sus des charges.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le sept octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (756) Signé : L. PALUSTRE

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n^o 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques,

Le DIMANCHE 13 OCTOBRE 1889, à 2 heures du soir, en la Mairie des Cerqueux-sous-Passavant, et par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

1^{er} LOT

D'UNE MAISON

Avec Jardin

Sis au bourg des Cerqueux.

Mise à prix : 4,000 fr.

2^o LOT

Et d'un MORCEAU de TERRE

D'une contenance de 50 ares 16 centiares environ, situé commune des Cerqueux (Maine-et-Loire).

Mise à prix : 400 fr.

Total des mises à prix : 4,400 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, rédacteur du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, (763) ANDRÉ POPIN.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

I

Une belle Maison neuve

A Saumur, rue Fardeau, n^o 3, avec jardins, écurie, remise et dépendances diverses.

II

UN TERRAIN PROPRE A BATIR

A Saumur, rue Fardeau, contenant 350 mètres carrés.

S'adresser à M. RENARD, à Saumur, rue des Boires, n^o 8, ou à M^e LE BARON. (778)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable

Une jolie petite propriété

Située au Clos-Violette, commune de Saumur,

Avec maison, cave, pressoir, vigne et jardin, le tout clos de murs, d'une superficie d'environ 30 ares, joignant d'un côté M. Galbrun, d'autre côté la nouvelle route de Fontevraut, et d'un bout M. Boret.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (706)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable

UN PRÉ, situé dans la prairie du Godet, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, nommé le Pré-Piron, contenant environ cinquante-cinq ares y compris une douve, joignant d'un côté le fossé Chanvrier, d'autre côté la prairie du Godet et M. Bouvet, d'un bout le Thouet, et d'autre bout M. Avenier et autres.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (705)

Fabrique de Chapeaux, Casquettes

ROUSSEAU

50, rue Saint-Jean, Saumur
GROS, DÉTAIL (PRIX FIXE)

GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELIERIE

Fourrures

Pour Dames, Bébés et Hommes

Fantaisie haute nouveauté

Des Maisons ALEXANDRE. Feutre LAVILE

Gibus pour soirées et noces

CASQUETTES ASSORTIES

Chapeau prêtre, Toque grecque et Bonnet velours

LE TOUT A PRIX RÉDUIT

Nota. — Seule maison fabricant. Tous chapeux mesure sont livrés sous 24 heures.

A Céder ou à Louer

UN BEL ÉTABLISSEMENT

Pour le commerce de vins de Champagne, pouvant contenir plus d'un million de bouteilles,

Avec grande maison d'habitation et dépendances.

S'adresser au bureau du journal.

ACHETEZ PARTOUT

LE MILLION

LE MEILLEUR DES PAPIERS A CIGARETTES
Pour les ventes en gros et demi-gros, s'adresser à M. LEPAGE, 16, rue de la Tonnelle, à Saumur (Maine-et-Loire).

A CÉDER

Pour cause de décès

ATELIER

De Menuisier - Ébéniste

Outils, Bois travaillé et Meubles neufs.

S'adresser à M^e BALLON, notaire à Vihiers. (784)

GARÇON connaissant le service désire place maison particulière. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE GARÇON de bonne volonté, se propose pour garder des bestiaux, dans une ferme.
S'adresser au bureau du journal.

SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr. Sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
SAUMUR

PRIX DES BOUGIES

Le Soleil	70 cent. le paquet	Perle luxe	1 fr. le paquet
La Brésilienne	80 — —	Nubiense triple pression	1 10 —
La Perle (à trous)	90 — —	L'Étoile	1 20 —

Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.

Chandelles de Paris, le paquet : 1 fr. 90.
Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.